

**ORGANISATION DE TRANSPORT DE MARCHANDISES (31114)**

SESSION JUIN 2023

METROPOLE-LA REUNION-MAYOTTE

EPREUVES	DATES	HEURE DE PARIS	NATURE
Français - U51	Mardi 13 juin 2023	8 h 30 à 11 h 30	écrite
Histoire - géographie et enseignement moral et civique - U52	Mardi 13 juin 2023	14 h à 16 h 30	écrite
Epreuve pratique professionnelle - E3 -Prévention - santé - environnement - U33 -Economie-droit- U11	Mercredi 14 juin 2023 Mercredi 14 juin 2023	9 h 30 à 11 h 30 14 h à 16 h	écrite écrite
Arts appliqués et cultures artistiques - U6	Jeudi 15 juin 2023	9 h 30 à 11 h 30	écrite
Analyse de situations professionnelles liées à la préparation d'opérations de transport U2	Vendredi 16 juin 2023	13 h 30 à 16 h 30	écrite
Langue vivante A* - U41	Jeudi 22 juin 2023	14h00-15h00 10 minutes	écrite orale
Langue vivante B* - U42	Vendredi 23 juin 2023	14h00-15h00 10 minutes	écrite orale
Epreuve scientifique - E1 -Mathématiques - U11	Du lundi 22 mai au vendredi 2 juin 2023	Durée : 1 h	écrite et pratique sur support informatique
Chef d'œuvre	A l'initiative des académies	Durée globale 15 minutes. (5 min. de présentation)	orale
<b>Pratiques professionnelles E3</b>			
Mise en œuvre et suivi d'opérations de transport U31	A l'initiative des académies	Durée : 30 min	orale
Contribution à l'amélioration de l'activité de transport U32		Durée : 50 min	orale
Epreuve facultative de langue vivante** - UF1	A l'initiative des académies	Durée : 20 minutes ***	orale
Epreuve d'éducation physique et sportive -U7			pratique

\* La durée totale de l'épreuve est de 1h10 minutes. 1ère partie évaluation écrite (1h) 2nde partie évaluation orale (10 minutes) Dans la mesure du possible l'épreuve écrite et orale devront se dérouler le même jour.

\*\* La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre des épreuves obligatoires.

\*\*\* La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.

**Aucun candidat n'est autorisé à sortir de la salle d'examen pendant la première heure du déroulement des épreuves.**